

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE  
DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE  
ÉTATS FINANCIERS  
31 DÉCEMBRE 2022**

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE****ÉTATS FINANCIERS****31 DÉCEMBRE 2022****SOMMAIRE**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 13
Renseignements complémentaires	14 - 15



**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres de  
COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE

*Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE (le « Comité »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Comité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.



Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Comité.

*Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.

 Prince CPA Inc. <sup>1</sup>

Trois-Rivières  
Le 23 mai 2023

---

<sup>1</sup> Par Patrick Prince, CPA auditeur



**ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT****Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Comité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Comité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Comité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



**ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE****RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

	2022	2021
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations patronales et ouvrières	884 773 \$	790 046 \$
Cotisations artisanales	24 875	24 606
Amendes et pénalités	-	1 200
Revenus de formation	148 079	29 904
Subvention Emploi Québec Regionale Mauricie	-	4 200
Subventions pour programmes de formation	214 884	224 243
Intérêts sur placements	<u>10 861</u>	<u>5 569</u>
	<u>1 283 472</u>	<u>1 079 768</u>
<b>CHARGES</b>		
Administration générale (annexe A)	630 283	612 154
Administration du décret (Inspection) (annexe B)	147 124	119 520
Administration - Propriété (annexe C)	21 460	22 834
Membres du comité (annexe D)	15 156	12 779
Programmes de formation (annexe E)	<u>432 615</u>	<u>224 242</u>
	<u>1 246 638</u>	<u>991 529</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>36 834</u></u> \$	<u><u>88 239</u></u> \$

COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

---

	Investi en immobilisations	Non affecté	2022 Total	2021 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	87 728 \$	664 817 \$	752 545 \$	664 306 \$
Excédent des produits sur les charges	<u>(5 761)</u>	<u>42 595</u>	<u>36 834</u>	<u>88 239</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u>81 967</u> \$	<u>707 412</u> \$	<u>789 379</u> \$	<u>752 545</u> \$

COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE

BILAN

31 DÉCEMBRE 2022

	2022	2021
<b>ACTIF</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	890 704 \$	302 066 \$
Placement (note 3)	350 000	365 748
Débiteurs (note 4)	86 131	61 204
Stocks	3 351	4 541
Remboursements de cours à recevoir	<u>56 507</u>	<u>-</u>
	1 386 693	733 559
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	79 584	84 323
ACTIF INCORPOREL (note 6)	<u>2 383</u>	<u>3 405</u>
	<u><u>1 468 660</u></u> \$	<u><u>821 287</u></u> \$
<b>PASSIF</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	131 878 \$	43 243 \$
Subventions reportées (note 8)	<u>547 403</u>	<u>25 499</u>
	<u>679 281</u>	<u>68 742</u>
<b>ACTIF NET</b>		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	81 967	87 728
NON AFFECTÉ	<u>707 412</u>	<u>664 817</u>
	<u>789 379</u>	<u>752 545</u>
	<u><u>1 468 660</u></u> \$	<u><u>821 287</u></u> \$

Pour le conseil d'administration,

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022**

	2022	2021
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	36 834 \$	88 239 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 739	5 544
Amortissement des immobilisations incorporelles	<u>1 022</u>	<u>1 459</u>
	42 595	95 242
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(24 927)	4 647
Stocks	1 190	(1 464)
Remboursements de cours à recevoir	(56 507)	1 599
Créditeurs	88 635	14 573
Subventions reportées	<u>521 904</u>	<u>(204 590)</u>
	<u>572 890</u>	<u>(89 993)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placement	-	(1 394)
Encaissement des intérêts sur dépôt à terme	<u>15 748</u>	<u>-</u>
	<u>15 748</u>	<u>(1 394)</u>
<b>AUGMENTATION DE L'ENCAISSE</b>	<b>588 638</b>	<b>(91 387)</b>
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	<b><u>302 066</u></b>	<b><u>393 453</u></b>
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	<b><u><u>890 704</u></u> \$</b>	<b><u><u>302 066</u></u> \$</b>

**1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME**

Le Comité paritaire de l'industrie de l'automobile de la Mauricie, constitué en vertu d'une convention collective (I.R.Q. chap. D-2), a pour mandat de surveiller et d'assurer l'application de décrets, de leurs modifications et de leurs renouvellements. C'est un organisme à but non lucratif exempt d'impôt sur les bénéfices.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Le Comité applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de comptabilité de CPA Canada.

**UTILISATION D'ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel ainsi que les frais courus.

**CONSTATATION DES PRODUITS**

Le Comité applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les revenus de formation sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les amendes et pénalités et les intérêts sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

**VENTILATION DES CHARGES**

Le Comité présente plusieurs de ses charges regroupées par fonction : Administration générale, Administration du décret (inspection), Administration - propriété, Membres du comité, Programmes de formation.

Les frais de salaires, les charges sociales et les frais de déplacements sont ventilés selon la clé de répartition suivante :

- les frais de salaires et les charges sociales : au prorata des heures travaillées pour chacun des types d'emplois
- les frais de déplacements : relié au type d'emploi et selon la fonction au sein du conseil d'administration.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### INSTRUMENTS FINANCIERS

#### *Évaluation initiale et ultérieure*

Le Comité évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des cotisations à recevoir, des remboursements de cours à recevoir et des intérêts à recevoir.

Les placements sont comptabilisés au coût.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, le Comité détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si le Comité détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique du Comité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### STOCKS

Les stocks sont évalués au moindre du coût (le prix payé plus les frais pour finaliser l'utilisation) et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est établi selon la méthode de l'épuisement successif. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	<b>Taux</b>
Bâtisse	4 %
Mobilier et agencement	20 %
Système informatique	30 %
Stationnement	8 %

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

## ACTIF INCORPOREL

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

## DÉPRÉCIATION D'ACTIF À LONG TERME

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

## 3. PLACEMENT

	2022	2021
Dépôt à terme, portant intérêts au taux de 4,86 %, échéant en octobre 2023	<u>350 000</u> \$	<u>365 748</u> \$

## 4. DÉBITEURS

	2022	2021
Intérêts à recevoir	3 449 \$	2 960 \$
Cotisations à recevoir	<u>82 682</u>	<u>58 244</u>
	<u>86 131</u> \$	<u>61 204</u> \$

## 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	13 031 \$	-	13 031 \$	13 031 \$
Bâtisse	166 265	109 180	57 085	59 464
Mobilier et agencement	108 706	103 276	5 430	6 788
Système informatique	131 159	129 257	1 902	2 718
Stationnement	<u>10 582</u>	<u>8 446</u>	<u>2 136</u>	<u>2 322</u>
	<u>429 743</u> \$	<u>350 159</u> \$	<u>79 584</u> \$	<u>84 323</u> \$

## COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2022

## 6. ACTIF INCORPOREL

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciels	<u>141 101</u> \$	<u>138 718</u> \$	<u>2 383</u> \$	<u>3 405</u> \$

## 7. CRÉDITEURS

	2022	2021
Fournisseurs	13 351 \$	8 783 \$
Frais courus	78 667	18 077
Retenues à la source à remettre à l'État	4 460	3 253
Salaires à payer	<u>35 400</u>	<u>13 130</u>
	<u>131 878</u> \$	<u>43 243</u> \$

## 8. SUBVENTIONS REPORTÉES

	2022	2021
Solde au début	25 499 \$	230 089 \$
Subventions reçues	736 788	16 645
Subventions utilisées	<u>(214 884)</u>	<u>(221 235)</u>
	<u>547 403</u> \$	<u>25 499</u> \$

## 9. INSTRUMENTS FINANCIERS

## RISQUES FINANCIERS

Le Comité, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

## RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait le Comité à subir une perte financière. Le risque de crédit pour le Comité est principalement lié aux cotisations à recevoir et aux remboursements de cours à recevoir.

Le Comité consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. Le Comité n'exige généralement pas de caution.

COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022		2021	
<b>ANNEXE A</b>				
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>				
Salaires	337 893 \$	26,3 %	305 443 \$	28,3 %
Charges sociales	123 138	9,6	113 218	10,5
Allocations de présence (membre)	-	-	3 450	0,3
Assurances	8 871	0,7	7 783	0,7
Dépenses du C.P.C.P.A.	51 702	4,0	50 365	4,7
Entente de services - informatique	19 335	1,5	33 459	3,1
Frais de bureau	12 639	1,0	11 097	1,0
Frais de communication	12 900	1,0	16 363	1,5
Frais de déplacements	8 022	0,6	5 714	0,5
Frais d'exams de qualification	28 716	2,2	22 145	2,1
Honoraires professionnels	17 344	1,4	18 466	1,7
Paiement des cours	-	-	14 147	1,3
Publicité et promotion	329	-	270	-
Intérêts et frais bancaires	6 198	0,5	5 912	0,5
Amortissement des immobilisations incorporelles - logiciels	1 022	0,1	1 459	0,1
Amortissement des immobilisations corporelles - mobilier et agencement	1 358	0,1	1 696	0,2
Amortissement des immobilisations corporelles - système informatique	816	0,1	1 167	0,1
	<u>630 283</u> \$	<u>49,1</u> %	<u>612 154</u> \$	<u>56,6</u> %

**ANNEXE B**

**ADMINISTRATION DU DÉCRET (INSPECTION)**

Salaires	124 910 \$	9,7 %	103 099 \$	9,5 %
Frais de déplacements	22 214	1,7	16 421	1,5
	<u>147 124</u> \$	<u>11,4</u> %	<u>119 520</u> \$	<u>11,0</u> %

**ANNEXE C**

**ADMINISTRATION - PROPRIÉTÉ**

Entretien et réparations	9 892 \$	0,8 %	11 418 \$	1,1 %
Électricité et chauffage	3 361	0,3	3 301	0,3
Taxes et permis	5 642	0,4	5 435	0,5
Amortissement des immobilisations corporelles - bâtisse	2 379	0,2	2 478	0,2
Amortissement des immobilisations corporelles - stationnement	186	-	202	-
	<u>21 460</u> \$	<u>1,7</u> %	<u>22 834</u> \$	<u>2,1</u> %

COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022		2021	
<b>ANNEXE D</b>				
<b>MEMBRES DU COMITÉ</b>				
Allocations de présence	12 145 \$	0,9 %	10 800 \$	1,0 %
Frais de déplacements	<u>3 011</u>	<u>0,2</u>	<u>1 979</u>	<u>0,2</u>
	<u>15 156</u> \$	<u>1,1</u> %	<u>12 779</u> \$	<u>1,2</u> %

**ANNEXE E**

**PROGRAMMES DE FORMATION**

Avisseurs techniques	8 130 \$	0,6 %	- \$	- %
Cours non subventionnés	27 504	2,1	17 023	1,6
Compétences VÉ	138 152	10,8	42 259	3,9
DEP/ATE Carrosserie	80 992	6,3	-	-
DEP/ATE mécanique	<u>177 837</u>	<u>13,9</u>	<u>164 960</u>	<u>15,3</u>
	<u>432 615</u> \$	<u>33,7</u> %	<u>224 242</u> \$	<u>20,8</u> %